

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME - NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

BOGO COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : TAMMOUNDE SPERANZA

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Tammounde
Speranza



JUIN 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
RESUME EXECUTIF.....	iii
SIGLES ET ABBREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES PHOTOS	x
Préface	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	xi
1.Contexte et Justification.....	1
2.Objectifs de l'enquête	2
3.Structuration du rapport	2
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	3
I.1 Champ géographique et populations cibles.....	3
I.2 Plan de sondage	3
(i) Taille et répartition de l'échantillon.....	3
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages	4
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage	4
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	6
I.4 Collecte et analyse des données	7
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BOGO	10
II.1 Présentation de la Commune.....	10
II.1.1 Situation administrative et historique	10
II.1.2 Situation démographique	10
II.1.3 Situation géographique	11
II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle	11
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation.....	12
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles.....	13
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau	13
II.3.2 Secteur santé.....	13
II.3.3 Secteur de l'éducation.....	14
II.3.4 Secteur des services communaux	15

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	37
III.1 Description de la population enquêtée	37
III.2 Approvisionnement en eau potable	38
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la Commune de Bogo	38
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la Commune de Bogo	40
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la Commune	41
III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la Commune	44
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la Commune	46
III.3 Services de santé	47
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la Commune	48
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires	49
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires	50
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	50
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé	51
III.4 Services de l'éducation	39
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la Commune	39
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la Commune	42
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire	44
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école	46
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle	47
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation	48
III.5 Fourniture des services communaux	48
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux	48
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux	49
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la Commune	51
III.5.4 Appréciation des services communaux	52
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux	53
CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE	54
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements	54
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif	54
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif	55
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif	56
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	57

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	62
ANNEXES.....	63

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CEFAM :	Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CISL :	Comité Interministériel des Services Locaux
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
CND :	Conseil National de la Décentralisation
COGE :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DGD	Dotation Général de la Décentralisation
ELECAM :	Elections Cameroon
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunal
INS :	Institut National de la Statistique
JEURAC :	Jeunesse Rurale Active
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT :	Ministère de l'Economie de la planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OSC :	Organisation de la Société Civile
PADDL :	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaire Technique Financier
RGPH :	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la Commune de BOGO.....	7
Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la Commune.....	13
Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la Commune.....	14
Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation.....	14
Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux	16
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe	37
Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	38
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	39
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique	39
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique	39
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....	40
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.....	40
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	41
Tableau 3.10 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.....	44
Tableau 3.11 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	44
Tableau 3.12 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	45
Tableau 3.8 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau ..	42
Tableau 3.9 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES	43
Tableau 3.13 : Répartition dans la Commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	46
Tableau 3.14 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.....	46
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.....	46
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable	47
Tableau 3.16: Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable.....	47
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	48

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	48
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	48
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	49
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	49
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	50
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	50
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	51
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	51
Tableau 3.25 : Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :	51
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.	39
Tableau 3.27 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public.....	41
Tableau 3.28 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	42
Tableau 3.29 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement	44
Tableau 3.30 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	45
Tableau 3.31 : Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence	46
Tableau 3.32 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence	46
Tableau 3.33 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....	46
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	47
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ;	48

Tableau 3.37 : Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service, ainsi que l'accueil des ménages lors de passage des ménages dans la Commune ;	49
Tableau 3.37 : Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service	49
Tableau 3.38 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal	50
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal	51
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune	51
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	52
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	52
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale	53

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 : Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	41
Figure 3.2 : Acteur de remise en service du principal type de point d'eau.....	42
Figure 3.3 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	43
Figure 3.4 : Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois.....	45
Figure 3.5 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non participation aux réunions de l'APEE.....	44
Figure 3.6 : Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	50

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Quelques photos de lors de la collecte	9
--	---

Préface

Depuis l'avènement de la décentralisation (Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation), la gouvernance locale même si elle s'enlise, elle est irréversible. L'amélioration des conditions de vie des populations dans nos communautés a été très appréciable dans plusieurs secteurs. Avec l'accompagnement du Programme National de Développement Participatif (PNDP), la participation des populations a été mise à contribution à plusieurs niveaux : le diagnostic de la situation de référence, l'analyse des problèmes communautaires, l'identification et la planification des solutions susceptibles de répondre aux besoins communautaires. À travers des appuis financiers multiformes dont le PNDP, la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD), le FEICOM, et de certaines ONG, nous avons mis en place plusieurs infrastructures socio-économiques.

Cependant, bien qu'elles aient participées à l'élaboration du document de planification (PCD), ces populations ne se sont pas exprimées sur la qualité des ouvrages socio-économiques implantés, la qualité des services offerts par les gouvernants locaux. Aussi, depuis 2022, le PNDP accompagne les Communes dont la nôtre a marqué un temps d'arrêt pour évaluer l'appréciation de la population par rapport à ce qui a été fait à leur endroit. Notre Commune bénéficie de cette deuxième d'évaluation des avis de la population à travers cet outil appelé Score Card. La mission de collecte a été confiée à l'OSC Tammounde qui s'est déployé pendant huit (8) jours dans la Commune à travers une équipe composée des trois (03) enquêteurs et d'un superviseur. Cette équipe a conduit un diagnostic dans quatre secteurs porteurs, dont : l'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation et l'accès aux services communaux tels que l'établissement d'actes d'état civil, légalisation des documents, aménagement des aires de jeu, des espaces verts et de loisirs).

De façon opérationnelle, le Score Card constitue un moyen efficace de gouvernance à travers lequel l'exécutif municipal s'imprègne des réalités concrètes pour orienter les intérêts socio-économiques de la population afin d'envisager une meilleure prise en charge de leurs besoins prioritaires. Les résultats permettront de reconforter les acquis ou de rectifier la démarche entreprise jusqu'ici. Toutefois, l'avenir reste prometteur, car les efforts sont déployés pour atteindre des objectifs au niveau communal malgré quelques difficultés qui retardent l'évolution de certaines activités.

LE MAIRE

RESUME EXECUTIF

La mise en œuvre de la décentralisation constitue l'une des composantes de la stratégie de lutte contre la pauvreté contenue dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et la vision d'un CAMEROUN, pays émergent à l'horizon 2035.

Le Gouvernement associé aux partenaires au développement a formé un ensemble de programmes d'appui, parmi lesquels le Programme National de Développement Participatif (PNDP) pour accompagner les institutions communales encore fragiles et peu outillées, à la mise en œuvre du processus de décentralisation qui inclut l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD). La présente étude a visée à évaluer le niveau de satisfaction du service par l'offre de services dans l'espace communal en vue de mettre en place un contrôle citoyen de l'action publique. Ceci passe par une enquête dénommée « scorecard » visant à capter le niveau de satisfaction de population en rapport avec la qualité des services rendus dans les secteurs de l'éducation, de l'approvisionnement en eau potable, de la santé et des services communaux proprement dits. Cette étude est conduite par PNDP et réalisée par l'OSC Tammounde dans la Commune de Bogo. La collecte des données a été réalisée dans 14 villages dans la Commune de Bogo au sein duquel 280 ménages ont été enquêtés. Il ressort de cette étude que le type de point d'eau les plus disponibles dans la Commune est les forages à pompe à motricité humaine. La principale source d'approvisionnement des ménages en eau est le forage à pompe à motricité humaine qui est plus accessible aux ménages. Malgré que ces points d'eau tombent en panne, ils sont remis en marche après quelques jours par les COGES.

En ce qui concerne la santé, les ménages de la Commune de Bogo fréquentent plus des FOSA publiques. Parmi ces FOSA, les CS/CSI sont fréquentés par les ménages dans la majorité de cas. Pour obtenir les soins, les ménages parcourent plus de 8Km. Ces ménages sont pour la plupart satisfaits des services de santé qui leur sont offerts. Ainsi, certains ne sont pas satisfaits du fait du manque des médicaments et d'éloignements des FOSA mais surtout du coût élevé de l'accès aux soins de santé.

Pour ce qui est de l'éducation, Les parents d'élèves envoient leurs enfants dans les établissements scolaires publics. Une minorité d'entre eux préfèrent les établissements privés du fait de la qualité de l'éducation. La Commune de Bogo compte en majorité des établissements du cycle primaire (62,54%), suivit du cycle maternelle et secondaire. Parmi ces établissements scolaires, 33,00% possèdent de cycle complet. L'effectifs moyenne des élèves par salle de classe est de 79 élèves.

Pour les services communaux, les ménages se rendent plus à Commune pour l'établissement d'acte d'état civil et la légalisation des documents officiels. Les autres services ne sont connus par les ménages et d'autres ne connaissent pas la nécessité de certaines pièces à l'instar de l'acte de décès. Pour

les différents services que leur offre la Commune, la majorité de ces ménages déclarent satisfaits des services qui leurs sont offerts.

Au terme du processus de planification, un Comité Communal de Suivi Evaluation (CCSE) chargé de la mise en œuvre des actions retenues dans les différents secteurs a été mis en place afin de relever le défi dans ces secteurs.

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte et Justification

Depuis 2004, le Gouvernement s'est doté d'un outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) dont la 3^{ème} phase démarre en avril 2016, après que le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) aient jugé satisfaisante la mise en œuvre des deux précédentes phases. Pour cette phase dite de consolidation des acquis, l'Objectif de Développement (OD) est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes, en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Elle marque l'intensification des activités d'engagement citoyen, notamment le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dont l'indicateur y relatif dans le cadre de résultats du PNDP sous financement de la Banque mondiale, est le : *« Nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information »*.

A la faveur du financement additionnel IDA 18 destiné à apporter une réponse à la pression sur les ressources des communautés hôtes du fait de l'afflux massif des réfugiés, la valeur cible de cet indicateur est passé de 160 à 360 Communes. L'atteinte de cette nouvelle valeur cible repose singulièrement sur la réalisation d'une deuxième vague de ScoreCard après la première qui a effectivement couvert 153 Communes et a été réalisée en 2019 par les Organisations de la Société Civile (OSC), avec l'accompagnement de l'Institut National de la Statistique (INS). Cette première vague du ScoreCard a permis de capter la perception des populations sur la qualité des services publics fournis et d'en opérer des améliorations, favorisant ainsi la mise en place des mécanismes efficace de bonne gouvernance à travers lesquels des changements considérables peuvent être capitalisés dans les Communes concernées par ladite vague.

Une fois de plus, l'opération ScoreCard dans la deuxième vague consiste en une évaluation de la satisfaction des services rendus par l'offre des biens et services publics dans l'espace communal, au terme de laquelle les Communes et leurs communautés élaborent des plans d'actions qu'elles-mêmes mettront en œuvre, en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus par cette offre. Elle porte sur 188 Communes du pays, dont chacune obéit à l'une au moins des conditions suivantes : (i) elle n'a pas été intégrée dans la première vague du ScoreCard, (ii) elle a été dans la première vague du ScoreCard, mais n'a pas poursuivi le processus jusqu'à son terme et (iii) elle jouit d'un climat de sécurité. Cette deuxième vague du ScoreCard sera encadrée techniquement par une Coordination Technique Nationale et mise en

œuvre sur le terrain par les OSC recrutés sur un contrat de trois mois, pour accompagner un groupe de Communes à mettre chacune en place un mécanisme de CCAP.

Ce mécanisme mis en place dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la gouvernance de l'institution communale, vise à consolider l'implication des populations dans ces secteurs en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus par les biens et services offerts dans l'espace communal, aussi bien par le PNDP que par tout autre acteur de développement (y compris l'Etat à travers le BIP). Il s'appuie sur une évaluation de la satisfaction à travers le ScoreCard qui passe par une enquête de perception des populations sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans l'espace communal dans les secteurs ci-dessus énumérés. Ce document présente les besoins en données / informations à combler à travers la réalisation de l'enquête. Il précise les informations pertinentes que l'enquête réalisée dans une Commune donnée, permettra de capter afin de nourrir un plan d'actions de conduite de changements dans ladite Commune. Il comporte deux chapitres dont le premier présente le mode opératoire de l'enquête ScoreCard et le deuxième les besoins spécifiques qu'elle devra combler en vue de la mise en place des mécanismes de contrôle citoyen de l'action publique dans les 188 nouvelles Communes cibles.

2. Objectifs de l'enquête

Comme toute enquête de satisfaction, l'objectif principal de l'enquête ScoreCard est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale. De manière spécifique, il s'agit d'apprécier et expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par l'offre de biens et services publics dans ces secteurs.

3. Structuration du rapport

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de la Commune de BOGO. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite de la synthèse méthodologique de l'enquête. Le chapitre II présente les éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen dans la Commune de BOGO. Le chapitre III expose les principaux résultats issus de l'analyse des données de terrain, ainsi que les améliorations suggérées suivies des principales recommandations. Au chapitre IV enfin, nous proposons une esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de BOG

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 227 quartiers/villages de la Commune de BOGO. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une Commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la Commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la Commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 283 ménages dans la Commune de BOGO. Cette enquête s'appuie sur 14 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 20 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire Commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation Départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire Commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué Départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'OSC Tammounde sélectionnée pour le lot1 des Communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la Commune de Bogo appartenant à ce lot. Dans ce lot, l'OSC Tammounde est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC Tammounde et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique Régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain. Cette dernière s'est déroulée du 31 au 07 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la Commune de BOGO

N°	Grappe	Localités (Villages/Quartiers)	Nbre ménages	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1130	Laindeo	20	00	00	00	RAS
2	1131	Bongoro	20	00	00	00	RAS
3	1132	Kamari, Bogo	20	00	00	00	RAS
4	1133	Bedji-Bedji, Gayayo, Mogowo	20	00	00	00	RAS
5	1135	Sararé, Kagamari, Bogo	20	00	00	00	RAS
6	1137	Ngarowo Djanouno	20	00	00	00	RAS
7	1138	Djiddere Bali	20	00	00	00	RAS
8	1139	Goulof	20	00	00	00	RAS
9	1140	Djiddere-Bali, Goulof	20	00	00	00	RAS
10	1142	Adarlawa	20	00	00	00	RAS
11	1143	Baouli, Baouli Sirataré	20	00	00	00	RAS
12	1147	Ouro Messéré	20	00	00	00	RAS
13	1148	Madaka-Sawawo	20	00	00	00	RAS
14	1149	Mororo	20	00	00	00	RAS
15	1134	/	/	/	/	/	Grappe non cartographiée
16	1141	/	/	/	/	/	Grappe non cartographiée
Total	16	16	280	00	00	00	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de

tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'OSC TAMMOUNDE, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par l'OSC TAMMOUNDE dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa Commune de supervision.

Photo 1 : Quelques photos de lors de la collecte



CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BOGO

II.1 Présentation de la Commune

II.1.1 Situation administrative et historique

La Commune de Bogo située dans le Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord s'étend sur 950 Km² et compte 227 villages répartis dans 12 Lawanats 22 villages et totalise, une population estimée à 105.747 habitants selon les données du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2005. Créée en 1961, pendant une douzaine d'années l'administration de la localité incombait au lamido de Bogo. C'est à partir du 13 /12/1973 avec la nomination de Bouba Oumarou adjoint d'administration que Bogo a connu une administration établie et avec des acteurs autres que les autochtones. Il est sous-préfet et maire de la Commune qui a les mêmes limites que l'arrondissement. Il sera remplacé le 05/09/1976 par Yaouba Bakari qui conduira aux destinées de la Commune pendant quatre années. Ensuite lui succèdera Ondo Ebang Marcel secrétaire d'administration de 1980 à 1988 il sera le dernier Sous-préfet et Maire. Du 1er /03/1988 au 18/05/1994 Akono Ze est sous-préfet, remplacé le 18/05/1994 par Mohamad Salihou qui dirigera l'arrondissement jusqu'en 1998 date de son départ et remplacé par Ngouchémé Kouthem Alexandre le grand premier sous-préfet administrateur civil qui dirigera jusqu'en 2000 et sera remplacé par un autre administrateur civil en la personne de Bello Léonard qui quittera Bogo en 2003 et remplacé par Abdoulaye Oumarou Secrétaire d'administration principal qui partira de Bogo le 13/10/2008. De 2008 à 2011 Moussa prend le commandement à la tête de l'arrondissement, lui-même remplacé par Mamadi Mahamad administrateur civil du 13/10/2008 au 10/05 2013.

II.1.2 Situation démographique

La Commune de BOGO compte 227 villages répartis dans 12 lawanats, 22 villages et totalise, une population estimée à 105747 habitants selon les données du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2005. Cette population est essentiellement jeune. Le taux de masculinité se situe au niveau de 97% dans les villages et à près de 102% environ dans la ville. Ils sont traditionnellement dirigés par une 01 chefferie de 1er degré et par plusieurs lawanes de 2ème degré et Djaouros de 3è degré. Il faut signaler que Bogo compte en fait 22735 petits villages qui ont été rassemblés pour formés 22 unités de planification.

II.1.3 Situation géographique

La Commune de Bogo est située dans le Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord s'étend sur 950 Km². Elle est limitée au Nord par les Communes de Zina et de Waza, au Sud par les Communes de Dargala et de Moulvoudaye, à l'Est par les Communes de Maga et de Kaikai (Mayo-Danay), et à l'Ouest par les Communes de Petté et de Maroua 3eme. La ville de Bogo est située à 35 Km de Maroua (chef-lieu de la Région de l'Extrême Nord).

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

L'espace communal est cosmopolite. Les principales ethnies représentées sont les peulhs, les mousgoum, les kanuri, siratas, à leur côté vivent plusieurs autres tribus. Mis à part quelques conflits d'ordre foncier, les relations interethniques et intercommunautaires sont en général pacifiques. Cette population pratique trois religions qui sont le christianisme, l'animisme et l'islam. Les pratiquants de ces religions s'acceptent mutuellement dans leurs pratiques et cohabitent. La structure sociale est organisée autour des guides des communautés. Ces guides sont appelés Lamido pour le cas de celui de Bogo, Lawanes et Djaoros dans les villages et quartiers. Le lamidat canton de Bogo épousant les contours de la Commune, le Lamido de Bogo chef de premier degré est représenté dans les villages et quartiers par les Lawanes et djaoros. Ils jouent un rôle important dans la préservation de la paix sociale au sein de leurs communautés avec entre autres missions la gestion des conflits sociaux, agro-pastoraux, fonciers et rendent compte à leurs supérieurs hiérarchiques respectifs.

Les activités économiques sont très diversifiées dans la Commune. Les principales reposent sur l'agriculture, l'élevage et le commerce.

L'agriculture est la principale activité économique et porte essentiellement sur les cultures vivrières (sorgho de saison des pluies, le sorgho de contre saison, arachides, sésame, niébé, etc.), les cultures de rentes (oignons, maïs, coton), les tubercules (patate, manioc) ainsi que quelques fruitiers (mangues, goyaves, citrons, anacardes). Les techniques culturales sont archaïques, et pratiquées avec du matériel rudimentaire.

Le commerce est l'activité dominante des populations de la ville. Elle concentre seule près de 67% de la population urbaine. A côté des nombreuses boutiques parsemées le long des routes et des quartiers, la Commune abrite le plus grand marché de la ville de Maroua. En milieu rural, il existe trois marchés périodiques.

En ce qui concerne l'élevage, les races élevées sont : les bovins, ovins, caprins, la volaille et les porcins. On pratique également dans l'espace communal l'élevage non conventionnel

(chevaux, ânes). L'élevage du gros bétail est généralement l'affaire des hommes. Les femmes élèvent les petits ruminants et la volaille.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

L'offre publique de biens et services sont les différents services et infrastructures publics offerts aux populations. Cette offre concerne les secteurs de base à savoir l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux. Ces secteurs sont des secteurs où la Commune intervient en fonction des compétences qui leurs a été transférées par l'Etat comme l'indique dans la loi 2019/024 du 24/12/2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Dans le secteur d'approvisionnement en eau potable, la compétence transférée à la Commune est l'alimentation en eau potable. Cette compétence permet à la Commune de construire les points d'approvisionnement en d'eau potable et d'accompagner les populations à pérenniser les points d'eau potable existants.

Pour le secteur de la santé, les compétences transférées sont la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal conformément à la carte sanitaire ; la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ; l'assistance aux formations sanitaires et les établissements sociaux ; le contrôle sanitaire dans les établissements de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises.

Dans le domaine de l'éducation, la Commune a la compétence de créer, conformément à la carte scolaire, la construction, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires, sans oublier les établissements préscolaires de la Commune ; l'acquisition du matériel et des fournitures scolaires (paquet minimum).

Pour ce qui est des services communaux, la Commune délivre des actes d'état-civil, des documents d'urbanisme, Aménage des voiries des espaces verts, des espaces de loisirs et des aires de jeux, s'assure d'une bonne gestion des déchets / Assainissement et de l'Hygiène et salubrité, Authentifie et légalise des documents, s'assure de l'éclairage public, du transport public, et l'assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables.

Toutes ces compétences transférées à la Commune dans le cadre de la décentralisation feront l'objet de l'enquête « scorecard ».

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Pour évaluer la satisfaction des populations sur les services publics offerts, il faut d'abord savoir l'état des lieux de ces derniers. Ceci grâce à la collecte des données auprès des administrations sectorielles concernées par les secteurs ciblés et de la Commune.

La Commune de BOGO dispose d'un certain nombre des infrastructures équipés dans les secteurs d'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation offre divers services pour sa population.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

En ce qui concerne le secteur de l'approvisionnement en eau, les données doivent être collectées auprès de la Délégation Départementale du MINEE du Diamaré et de la Commune de BOGO.

Le tableau suivant présente cette situation :

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la Commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	Sectoriel	Commune	Sectoriel	Commune	Sectoriel	Commune	Sectoriel
Puits avec pompe à motricité humaine	237	200	196	150	151	80	139	20
Puits avec pompe électrique	00	00	00	00	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	280	300	191	250	139	250	116	120
Forage avec pompe électrique	00	00	00	00	00	00	00	00
Borne-fontaine	02	02	00	02	02	02	01	02
Source	00	00	00	00	00	00	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	01	02	01	02	00	01	01	02
Total	518	504	388	404	291	333	257	144

Source : Enquête CCAP2, BOGO 2022

A la lecture du tableau 2.1, Il est à noter qu'il existe un écart entre les données collectées auprès de la Commune et celles au niveau du MINEE. Ceci pourrait être dû à l'actualisation des données par le MINEE du fait du transfert de compétences du MINEE à la Commune, l'on remarque aussi que 75,00% des points d'eau dans la Commune sont fonctionnels et la plupart dispose des COGES fonctionnels. Malgré cela, certains quartiers de la Commune éprouvent des difficultés d'accès en terme d'approvisionnement en eau.

II.3.2 Secteur santé

La situation des formations sanitaires de la Commune a été collectée auprès du Chef de service

de district de santé. Cette situation est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la Commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la Commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	9	9	8	OUI	N O N	N O N	N O N	O U I	/
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	/	/	/	/	/	/
Hôpital de district	01	01	01	NON	N O N	N O N	N O N	N O N	/
Hôpital Régional	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Hôpital de référence	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Formation sanitaire privée	01	01	01	OUI	N O N	N O N	N O N	O U I	/
Autres (à préciser) _____	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Total	11	11	10						

Source : Enquête CCAP2, BOGO 2022

D'après le tableau ci-dessus, la Commune de Bogo dispose de 11 FOSA composés de 09 CSI, 01 hôpital de district et 01 FOSA privée. On observe que tous ses FOSA sont fonctionnels et disposent pour la plupart de COGES. On remarque que la Commune accompagne certaines FOSA en appui logistique.

II.3.3 Secteur de l'éducation

L'éducation est un secteur de base et essentielle pour le développement socio-économique d'une population. Le tableau suivant présente la situation actuelle du secteur éducatif de la Commune de Bogo :

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la Commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
-------	----------------------	---	---	-------------------------------------	--	--

Maternel	Public	/	/	/	/	/
	Privé laïc	/	/	/	/	/
	Privé confessionnel	/	/	/	/	/
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Primaire	Public	/	/	/	/	/
	Privé laïc	/	/	/	/	/
	Privé confessionnel	/	/	/	/	/
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	05	05	05	05	05
	Privé laïc	/	/	/	/	/
	Privé confessionnel	/	/	/	/	/
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	03	01	01	01	01
	Privé laïc	/	/	/	/	/
	Privé confessionnel	/	/	/	/	/
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Total		08	06	06	06	06

Source : Enquête CCAP2, BOGO 2022

Il ressort de ce tableau que la Commune de Bogo n'est pas couverte en matière d'établissements scolaires comme prévu dans la carte scolaire. Car il lui manque encore d'établissement de cycle complet. Ces établissements sont tous construits en matériaux définitifs. Mais il faudrait aussi s'assurer si l'ensemble des bâtiments dans ces écoles sont en matériaux définitifs et si cette situation actuelle satisfait la population de Bogo.

II.3.4 Secteur des services communaux

L'institution Communale de Bogo dispose de plusieurs services ouverts à sa population. Ces services sont présentés ainsi que suit :

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	Pas de délais précis
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	Pas de délais précis
Aménagement des voiries	Oui	Pas de délais précis
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	Pas de délais précis
Légalisation des documents	Oui	Pas de délais précis
Authentification des documents	Oui	Pas de délais précis
Hygiène et salubrité	Oui	Pas de délais précis
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Non	/
Aménagement des aires de jeux	Oui	/
Eclairage public	Oui	/
Transport public	Non	/
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	/
Autres (à préciser) ____prise en charge des personnes déplacées internes _____	Oui	/

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

La Commune de Bogo offre la plupart des services conformément au code général de la décentralisation sauf quelques rares services comme le transport public. On pourrait dire que ces services ne sont pas disponibles du fait de l'enclavement de la Commune, de la situation géographique de la Commune et de la non sollicitation des certains services par les ménages. On note aussi que ses services sont offerts pour la majorité sans délais précis.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Le présent chapitre met en exergue les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de BOGO en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage.

En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 3.1).

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						Total
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Strate de résidence	Urbaine	68,0	8,0	8,0	,0	16,0	,0	100,0
	Rurale	67,1	10,1	6,2	1,6	11,2	3,9	100,0
	Total	67,1	9,9	6,4	1,4	11,7	3,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après le tableau 3.1, il ressort qu'en milieu urbain tout comme en milieu rural, la majorité des ménages enquêtés sont chef de ménage. Ceci pourrait être s'expliqué par le fait que les enquêtes se sont passées dans une période où il n'y a pas des occupations des travaux champêtres. De plus, le poids de la culture qui voudra que c'est le chef de ménage qui doit accueillir tout étranger dans la famille.

Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du	Moins de 20 ans	,0	,5	,5	,0	6,9	6,0	,0	1,9	1,8
	[20 - 35[	37,5	24,0	25,0	88,9	44,8	50,7	56,0	28,7	31,1
	[35 - 50[	50,0	45,0	45,4	,0	32,8	28,4	32,0	42,2	41,3
	Plus de 50 ans	12,5	30,5	29,2	11,1	15,5	14,9	12,0	27,1	25,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

En ce qui concerne la répartition des répondants en fonction du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que dans l'espace urbain, plus des répondants ont un âge compris entre 20 et 35 ans tandis qu'en milieu rural, les répondants ont un âge compris entre 35 et 50 ans. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que dans le milieu rural, la population est vieillissante. Les jeunes, étant sans emploi migrent dans le milieu urbain. Par contre dans le milieu urbain, la population jeune étant scolarisée sont ouvertes et réceptives.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Bogo. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la Commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la Commune de Bogo

Il s'agira dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Bogo.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	8,0	16,0	4,0	56,0	80,0	,0	,0	,0	,0	32,0	,0	,0
	Rurale	20,9	1,2	18,2	81,4	13,2	,4	,0	7,8	,0	4,7	,0	,0
	Total	19,8	2,5	17,0	79,2	19,1	,4	,0	7,1	,0	7,1	,0	,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Le tableau 3.3 nous renseigne sur la proportion des types des points d'eau disponibles dans les villages/quartiers. Il ressort que qu'on retrouve plus des forages avec pompe électrique en milieu urbain qu'en milieu rural où nous trouvons beaucoup plus le forage à motricité humaine. Ces résultats s'expliqueraient par le fait qu'il y'a l'électricité en milieu urbain. De plus, il existe d'autres services fournisseurs tel que CAMWATER ce qui n'est pas le cas dans le milieu rural.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique
Strate de résidence	Urbaine	80,0
	Rurale	96,9
	Total	95,4

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

À la lecture du tableau ci haut, nous remarquons que presque tous les ménages en milieu rural s'approvisionnent d'une source d'eau publique. Ce qui n'est pas le cas en milieu urbain où certains ménages disposent de sources d'eau dans leur domicile.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau				
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	,0	5,0	70,0	25,0	100,0
	Rurale	16,4	,4	5,6	77,6	100,0
	Total	15,2	,7	10,4	73,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

A la lecture du tableau 3.4, l'on remarque qu'en milieu urbain, les ménages s'approvisionnent principalement au forage avec pompe électrique. Par contre, dans le milieu rural, la principale source d'approvisionnement en eau est le forage avec pompe à motricité humaine. La disponibilité de l'énergie électrique et les facteurs économiques serait à l'origine de ce constat. En effet le niveau de revenu des ménages en milieu urbains leur permet de s'offrir un forage avec pompe à immersion dans leurs domiciles.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la Commune de Bogo

Selon l'UNESCO, l'accès à l'eau est un droit essentiel pour chaque être humain. Pourtant, dans la planète des milliards de personnes en sont encore privées. Le défi de l'accès à l'eau potable, demeure un objectif primordial pour la politique nationale de l'eau Cameroun. Cet accès à l'eau peut-être apprécié par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir. Le tableau ci-dessous fait l'état de la disponibilité, de l'accès aux points d'eau et l'utilisation des points d'eau.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée						
Strate de résidence		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Total
Urbaine		80,0	48,0	,0	,0	66,7	33,3	100,0
Rurale		77,1	81,4	17,1	,5	3,8	78,6	100,0
Total		77,4	78,4	16,2	,5	7,2	76,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Le tableau 3.5 renseigne sur la principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée dans le milieu rural et urbain. Les ruraux n'ayant pour source d'approvisionnement que les PMH, la majorité avouent avoir de l'eau disponible tout au long de la journée. Ce qui n'est pas le cas dans les milieux urbains qui s'explique par les délestages électriques que sont victimes les ménages.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
			Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Urbaine	,0	75,0	12,5	12,5	100,0
	Rurale	5,0	20,0	62,5	17,5	100,0
	Total	4,2	29,2	54,2	16,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Il ressort du tableau 3.6 que les ménages en milieu urbain s'approvisionnent majoritairement une fois dans la journée et deux fois pour les ruraux. En effet les coupures électriques fréquemment dans les zones urbaines ne leur permettent pas de s'approvisionner tout au long de la journée.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la Commune

Tout point d'eau devrait avoir un dispositif d'entretien et de maintenance afin de pérenniser ce point d'eau, car des pannes peuvent très vite arriver et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau suivant présente la proportion des ménages dont le principal point d'eau a été en panne et le temps mis pour qu'il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

La figure 3.1 ci-contre présente la proportion de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois

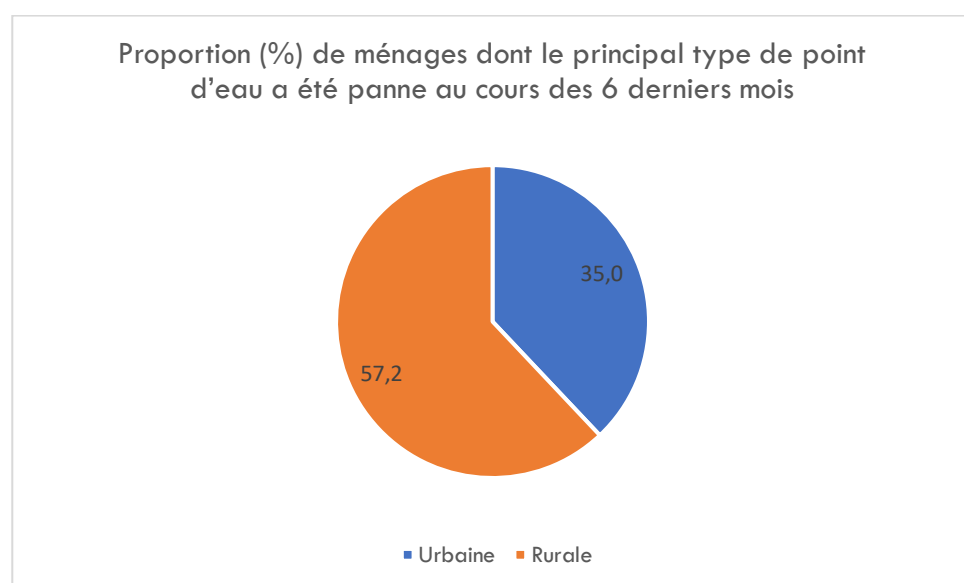


Figure 3.1 : Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois

D'après cette graphique, on remarque que le principal point d'eau qui tombe en panne est celui en milieu rural. La fréquence d'utilisation des points d'eau serait un des facteurs qui expliquerait ces résultats. En effet les PMH étant l'unique source d'approvisionnement en milieu rural et fréquemment en contact physique avec ses utilisateurs sont susceptibles de tomber en panne.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau			
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Urbaine	71,4	28,6	,0	100,0
	Rurale	65,7	33,6	,7	100,0
	Total	66,0	33,3	,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

De ce tableau, il ressort que malgré que ces point d'eau tombent en panne, le temps de réparation est quand même très court. Dans le milieu rural tout comme en urbain, la majorité des ménages affirment que le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau est moins d'une semaine. Cette prompte réaction pour la réparation de la panne serait dû de la dynamique des COGES.

La figure 3.2 ci-après présente la typologie des acteurs qui interviennent dans la remise en service du principal type de point d'eau en cas de panne. L'analyse de cette figure nous révèle qu'en milieu rural tout comme en milieu urbain, c'est le COGES qui s'occupe plus de la remise en service des points d'eau. Cependant, cette intervention est beaucoup plus perceptible dans les zones rurales où les COGES occupe une place majoritaire dans le service de réparation.

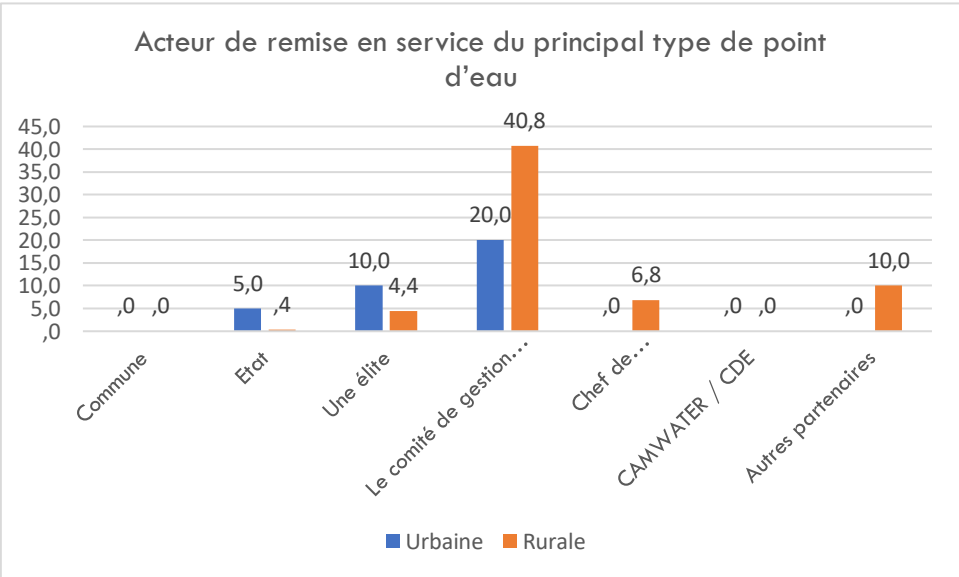


Figure 3.2 : Acteur de remise en service du principal type de point d'eau

En ce qui concerne la gestion et l'entretien des points d'eau dans la Commune, le tableau suivant permet de fournir les informations.

Tableau 3.8 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	70,0	,0	,0	30,0	,0
	Rurale	30,4	,0	,0	71,2	5,2
	Total	33,3	,0	,0	68,1	4,8

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

A la lecture du tableau 3.8, l’on remarque qu'en milieu urbain, les interventions liées à la gestion, entretien et la maintenance des points d'eau sont majoritairement pris en charge par le COGES. Alors que dans le milieu rural, ils sont gérés par les communautés locales.

La figure 3.3 suivant illustre cette participation des ménages pour le bon fonctionnement de COGES

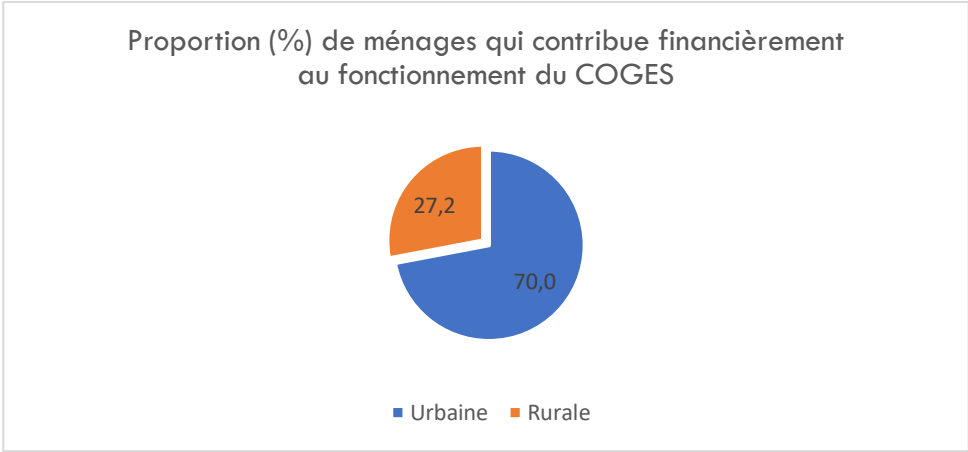


Figure 3.3 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

En comparant les données de la figure3.3 ci-dessus, l’on remarque clairement que les ménages en milieu urbain contribuent beaucoup au fonctionnement du COGES que ceux du milieu rural. Cette différence s’expliquerait par la pauvreté qui se vit en milieu rural. En effet, les ménages qui sont dans les milieux ruraux n’ont pas assez de moyen pour payer le frais de maintenances de leur principale source d’eau sont parfois obligés de s’approvisionner dans les mayos tout en attendant que le temps de contribution passe

Tableau 3.9 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Strate de résidence	Urbaine	84271,4	78,6	64,3	7,1	28,6	,0	,0	,0	100,0
	Rurale	22004,4	39,7	11,8	26,5	44,1	5,9	7,4	4,4	100,0
	Total	32635,4	46,3	20,7	23,2	41,5	4,9	6,1	3,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Pour ce qui est de la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES, les ménages de la zone urbaine contribuent beaucoup plus que ceux en milieu rural. Ceci s’explique aussi par la fréquence de la contribution qui est pour la plupart journalière en milieu urbain et mensuel en milieu rural. Ces résultats s’expliqueraient par le fait qu’en milieu urbain, les ménages exercent des petites activités génératrices des revenus (petits commerces) qui leur permet d’avoir de l’argent quotidiennement. Par contre, dans le milieu rural les ménages exercent des activités qui rapportent d’argent de façon saisonnière (agriculture et élevage).

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la Commune

L'étude tient en compte aussi l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau.

Tableau 3.10 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence										
Urbaine	151,1	7,7	9,6	6,0	15,0	30,0	20,0	35,0	,0	100,0
Rurale	4141,8	6,7	17,2	9,5	16,4	30,8	33,6	17,2	2,0	100,0
Total	3846,2	6,8	16,7	9,2	16,3	30,7	32,6	18,5	1,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

En considérant ce tableau, nous constatons que les ménages en milieu rural parcourent beaucoup plus de distance pour s'approvisionner en eau par rapport à ceux du milieu urbain. Il va de même du temps moyen d'attente au point d'eau. Face à l'accessibilité de ces sources d'approvisionnement en eau, les ménages ne sont pas satisfait du service rendu.

Le tableau 3.11 suivant présente la répartition des ménages selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau dans leurs milieux

Tableau 3.11 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Urbaine	65,0	70,0	75,0
	Rurale	49,6	67,6	54,4
	Total	50,7	67,8	55,9

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Il ressort de ce tableau que la principale source d’approvisionnement en eau des ménages dans l’espace urbain et rural a d’odeur, de goût, et de couleur. On peut dire que les ménages de l’espace communal consommeraient une eau non potable. Ceci peut s’expliquer par le fait que les sources d’eau forer sont sur des nappes superficielles.

La figure 3.4 ci-dessous exprime le besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

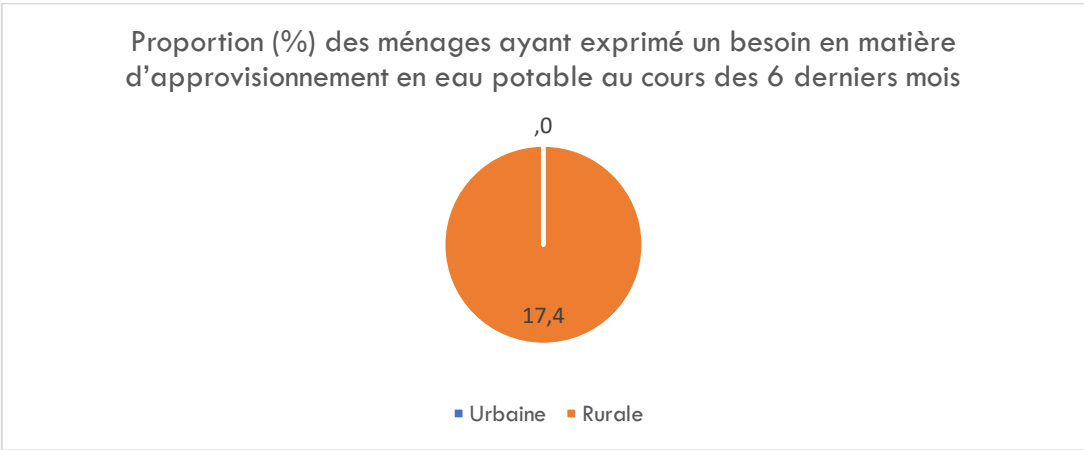


Figure 3.4 : Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois

A partir de cette figure, nous constatons que les ménages en milieu urbain n’expriment pas un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois et peu des ménages ont exprimé ce besoin dans le milieu rural malgré les difficultés liées à ce besoin. Ces constats seraient dû au fait les ménages sont moins exigeants par rapport à la qualité de l’eau. Car pour ceux-ci, une eau buvable est considérée comme une eau potable.

Cependant, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable, peu ont eu une réelle satisfaction.

Tableau 3.12 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
	Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d' eau	Chef de village/q uartier	Autorités administr atives	CAMWAT ER / CDE	Autres partenair es	
Strate de Rurale	17,8	4,4	,0	2,2	84,4	2,2	,0	2,2	8,9
résidence Total	17,8	4,4	,0	2,2	84,4	2,2	,0	2,2	8,9

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Le tableau 3.12 renseigne qu'en milieu rural, nous observons que les doléances en la matière sont majoritairement exprimées à l'endroit des autorités traditionnelles. Ces dernières ne maîtrisant pas les processus administratifs pour répondre à la demande de leur population, fournissent néanmoins quelques efforts.

Tableau 3.13 : Répartition dans la Commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
			Moins d'un mois	Total
Strate de résidence	Rurale	,02	100,0	100,0
	Total	,02	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après ce tableau, tous les ménages déclarent que temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau est de moins d'un mois. Cela signifie qu'une fois la demande adressée aux autorités traditionnelles, ces dernières réagissent promptement.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la Commune

Tableau 3.14 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable
Strate de résidence	Urbaine	68,0
	Rurale	62,8
	Total	63,3

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après le tableau 3.14, la plupart des ménages résidant en milieu urbain ne sont pas satisfait de l'approvisionnement en eau potable malgré qu'ils n'ont pas exprimés ce besoin (cf. figure 3.4).

Le tableau suivant présente les raisons de la non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaillance/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	,0	23,5	94,1	5,9	,0	,0	,0
	Rurale	13,0	3,1	54,9	3,7	2,5	,6	2,5
	Total	11,7	5,0	58,7	3,9	2,2	,6	2,2

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'une manière générale, en matière de service hydraulique dans la Commune de Bogo, l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau est la raison de non satisfaction des ménages. Ceci serait dû à des multiple points d'eau abandonnés pour faute de réparation.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.16: Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau	Autre(s) attente(s) à préciser	
		Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation /mise en place du COGES	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s' engager en vue de l' amélioration de la: Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendu sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité impactant la qualité de l...	
Strate de résidence	Urbaine	28,0	68,0	28,0	52,0	8,0	,0	,0	,0	4,0	20,0	,0
	Rurale	13,6	34,5	25,2	26,7	16,7	2,7	1,6	2,3	10,9	17,4	22,5
	Total	14,8	37,5	25,4	29,0	15,9	2,5	1,4	2,1	10,2	17,7	20,5

Source : enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après le tableau ci-dessus, la majorité des ménages disent s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers premièrement la donation du site de construction d'un point d'eau pour l'aménagement des points d'eau supplémentaires. Cet engagement est beaucoup plus perceptible en milieu urbain qu'en milieu rural. En plus, nous notons les besoins des ménages en terme de redynamisation ou la mise en place des COGES. Ce besoin est beaucoup plus exprimé en milieu urbain, car l'on note du dynamisme de COGES en milieu rural.

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la Commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge		
		Publique	Privé Laïc	Total
Strate de résidence	Urbaine	100,0	,0	100,0
	Rurale	98,8	1,2	100,0
	Total	98,9	1,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Les résultats du tableau 3.17 indiquent que les citoyens fréquentent plutôt les FOSA. Ces résultats sont proportionnels à ceux des ruraux. Par contre chez ces derniers il existerait un centre privé laïc qui ne serait pas loin (ce qui n'est pas le cas en milieu urbain) car une partie des ménages fréquente ce centre.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	100,0	66,7	,0	100,0	,0	,0	,0
	Total	100,0	66,7	,0	100,0	,0	,0	,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Au vu du tableau, la raison la plus importante qui les amène à préférer la formation sanitaire privée des ménages en espace rural est la proximité entre la formation sanitaire et ces ménages, la qualité de soin qui leur est offert.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?				
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de Régional	Total
Strate de résidence	Urbaine	12,0	16,0	72,0	,0	100,0
	Rurale	87,2	,0	12,5	,4	100,0
	Total	80,5	1,4	17,7	,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Il ressort dans l'analyse de ce tableau que la majorité des ménages de la zone urbaine ont pour principale formation sanitaire publique l'hôpital de district. Par ailleurs, les ménages en milieu Rural ont pour principale formation sanitaire publique les CS/CSI. En effet en milieu rural les formations sanitaires disponibles sont beaucoup plus les CSI. Par contre plusieurs choix sont offerts aux ménages qui résident en ville.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire	Temps (en minutes) moyen mis pour attendre la principale formation
	Oui	Non	Total		
Strate de résidence					
Urbaine	60,0	40,0	100,0	939,5	26,7
Rurale	38,1	61,9	100,0	9153,2	169,2
Total	40,1	59,9	100,0	8425,0	156,6

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

La distance expliquerait le choix des ménages à fréquenter certaines formations sanitaires. En effet, les ménages se trouvant dans le milieu urbain sont proches de la formation sanitaire ce qui n'est pas le cas chez les ruraux.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ce tableau présente la proportion des ménages dans la Commune de Bogo selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence										
Urbaine	44,0	88,0	88,0	92,0	100,0	100,0	40,0	32,0	32,0	,0
Rurale	67,3	91,1	90,3	93,0	80,2	73,2	56,0	56,4	54,9	,0
Total	65,2	90,8	90,1	92,9	81,9	75,5		54,3	52,8	,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Le tableau 3.21 présente les caractéristiques de certains matériels disponibles dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. In en ressort que ces petits matériels existent dans les FOSA en place.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d' autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	988,0	48,0	4,0	24,0	76,0	,0	100,0
	Rurale	668,7	29,2	11,3	35,0	52,9	12,1	100,0
	Total	697,0	30,9	10,6	34,0	55,0	11,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après le tableau 3.22, la plainte au sujet de montant payé pour une consultation ordinaire semble être plus onéreuse chez les urbains qu'en milieu rural. Par ailleurs, certains ruraux ont un mauvais jugement quant à l'accueil du personnel soignant. Ceci serait lié aux questions linguistiques. En effet, les personnels soignants exerçant en milieu rural viennent généralement d'ailleurs et ne s'expriment pas en langue locale.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de Bogo, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans cette espace communale.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	40,0	36,0
	Rurale	61,1	63,0
	Total	59,2	60,6

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

De ce tableau, nous constatons que les ruraux connaissent moins des difficultés quant à la disponibilité des médicaments. Par conséquent, la plupart de leurs problèmes de santé sont résolues.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	52,00
	Rurale	30,35
	Total	32,26

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

En se référant aux données du tableau 3.24, nous constatons que les services rendus dans les FOSA sont médiocres dans les milieux ruraux dans les zones urbaines. Ces données sont la conséquence de plusieurs facteurs que nous avons précédemment évoqués tels que les problématiques linguistiques mais aussi la qualité du personnel soignant.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Urbaine	46,2	,0	,0	,0	7,7	100,0	,0	7,7	92,3	,0
	Rurale	76,9	14,1	5,1	5,1	1,3	70,5	,0	51,3	55,1	1,3
	Total	72,5	12,1	4,4	4,4	2,2	74,7	,0	45,1	60,4	1,1

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Plusieurs raisons expliquent la non satisfaction des ménages des services rendu dans les formations sanitaires. Dans le milieu urbain, tous les ménages disent qu'ils ne sont pas satisfaits à cause d'insuffisance des médicaments, du coût élevé de l'accès aux soins de santé. Dans le milieu rural, cette non satisfaction est dû à l'éloignement des FOSA, l'insuffisance des médicaments.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Tableau 3.25 : Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :				Autres à préciser
	Formations sanitaires supplémentaires	Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires	Amélioration de la gestion des FOSA	Réduction du coût d'accès aux soins de santé	

		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Strate de résidence	Urbaine	12,0	40,0	24,0	,0	56,0	,0	12,0	8,0	,0	4,0	,0	20,0	,0
	Rurale	6,6	17,5	11,3	14,0	16,0	5,1	16,3	1,2	5,4	2,7	1,6	12,5	33,9
	Total	7,1	19,5	12,4	12,8	19,5	4,6	16,0	1,8	5,0	2,8	1,4	13,1	30,9

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Pour le milieu urbain, l'amélioration des services de santé passe par la construction de formations sanitaires supplémentaires à travers le respect des normes sectorielles plébisciter par les ménages. En milieu rural par contre, cette action d'amélioration passe par le Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires, mais aussi par d'autres mécanismes.

III.4 Services de l'éducation

Le tableau ci-dessous décrit le cycle d'enseignement des enfants des ménages en fonction de l'ordre d'enseignement

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la Commune

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement														
		Maternel		Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle		Autre		Total		
		Dans quel ordre d'enseignement		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		
		Public	Total	Publ	Privé onnel	T	Publ	Privé nnel	T	Public	Total	Public	Total	Public	Privé nnel	T
Strate lence	Ur	100	100	100	0	1	93,33	6,66	1	100	100	0	0	98,18	1,818	1
	Ru	100	100	99,66	0,3184	1	100	0	1	100	100	100	100	99,7273	0,2707	1
	To	100	100	99,66	0,2890	1	97,67	2,0833	1	100	100	100	100	99,5276	0,4705	1

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement														
		Maternel		Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle		Autre		Total		
		Dans quel ordre d'enseignement		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		
		Public	Total	Public	Privé Confession	Total	Public	Privé Confession	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Confession	Total
Strate résidence	Urbai ne	100	100	100	0	100	93,33	6,66	100	100	100	0	0	98,18	1,8	100
	Rural e	100	100	99,6	0,31	100	100	0	100	100	100	100	100	99,72	0,27	100
	Total	100	100	99,7	0,28	100	97,91	2,08	100	100	100	100	100	99,52	0,47	100

D'après le tableau 3.26, les parents n'envoient pas leurs enfants dans les établissements privés pour le cycle d'enseignement maternel et secondaire avec second cycle. Sauf une minorité des ménages en milieu rural qui souhaitent que leurs enfants fréquentent les établissements privés confessionnels du cycle primaire. Ceci pourrait être à cause de manque les établissements privés confessionnels dans cet espace communal.

Ainsi, le choix de certains ménages à privilégier l'ordre d'enseignement privé par rapport au public n'est pas un fait du hasard. Car ils déclarent que c'est la qualité de l'éducation qui les oriente à inscrire leurs enfants dans l'ordre d'enseignement privé.

La figure 3.4 ci-contre explique la raison de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

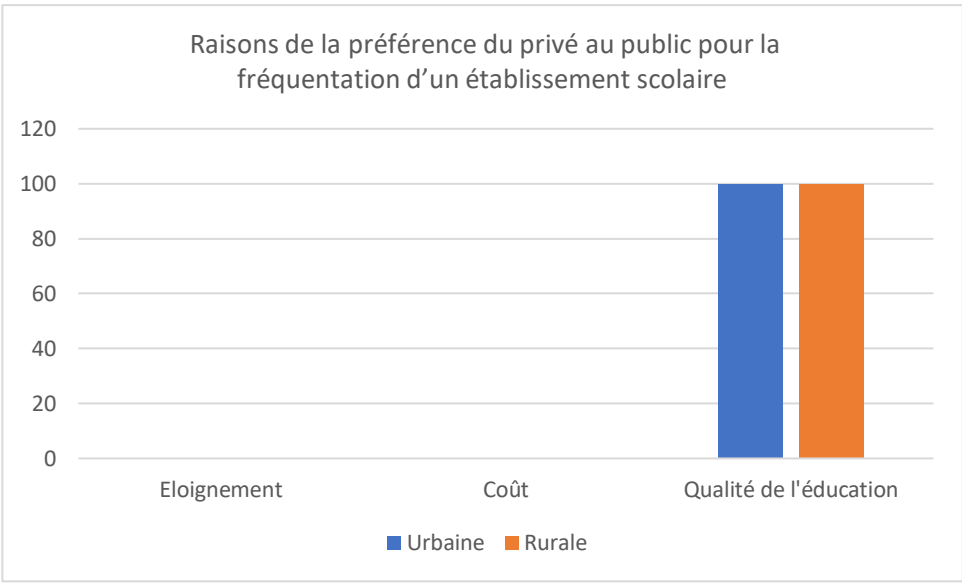


Figure 3.4: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Cette histogramme explique clairement que c'est seulement la qualité de l'éducation qui fait le choix des ménages pur l'ordre d'enseignement de leurs enfants

Tableau 3.27 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
					Oui	Non	Total
		Strate de résidence					
		Urbaine	Rurale	Total			
cycle	Maternel	96	32,56	38,16	69,44	30,55	100
	Primaire	96	59,30	62,54	68,36	31,63	100
	Secondaire	96	13,17	20,50	48,27	51,72	100
	Formation professionnelle	20	0,77	2,47	100	0	100
	Total	77	26,45	30,92	66,00	34,00	100

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement														
		Maternel		Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle		Autre		Total		
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		
		Public	Total	Pub lic	Privé Confess ionnel	T ot al	Pub lic	Privé Confess ionnel	T ot al	Public	Total	Public	Total	Pub lic	Privé Confess ionnel	T ot al
Strate de résiden ce	Ur bai ne	100	100	100	0	1 0 0	93,3 3333 333	6,66666 6667	1 0 0	100	100	0	0	98,1 8181 818	1,81818 1818	1 0 0
	Ru ral e	100	100	99,6 8152 866	0,31847 1338	1 0 0	100	0	1 0 0	100	100	100	100	99,7 2972 973	0,27027 027	1 0 0
	Tot al	100	100	99,7 1098 266	0,28901 7341	1 0 0	97,9 0 1666 667	2,08333 3333	1 0 0	100	100	100	100	99,5 2941 176	0,47058 8235	1 0 0

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur l'existence et la proximité des types des établissements scolaires disponibles dans la Commune. Les résultats de l'étude montrent que dans le milieu urbain, tous les établissements (du cycle maternel jusqu'aux centres de formation professionnelles) existent. Or, on note un manque criard dans le milieu rural en terme d'existence de certains établissements. Sauf le cycle primaire qui fait exception.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la Commune

Tableau 3.28 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	97,4	3,6	18,33333333	0,856589147	25,3180212	1,098939929
	Primaire	419	17,48	537,5542636	18,34496124	527,0812721	18,26855124
	Secondaire	1580,08	91,4	445,7751938	6,453488372	545,9787986	13,95759717
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	524,12	28,12	250,4156977	6,41375969	274,594523	8,331272085

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement														
		Maternel		Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle		Autre		Total		
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		
		Public	Total	Public	Privé Confe ssionnel	T o t a l	Public	Privé Confe ssionnel	T o t a l	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Confe ssionnel	T o t a l
Strate de résidence	Urbaine	100	100	100	0	100	93,3333	6,6666	100	100	0	0	98,1818	1,8181	100	

	R ur al e	100	100	99, 681 528 66	0,318 47133 8	1 0 0	100	0	1 0 0	100	100	100	100	99, 729 729 73	0,270 27027	1 0 0
	To tal	100	100	99, 710 982 66	0,289 01734 1	1 0 0	97, 916 666 67	2,083 33333 3	1 0 0	100	100	100	100	99, 529 411 76	0,470 58823 5	1 0 0

Dans la Commune de Bogo, la distance moyenne à parcourir par les enfants des ménages pour aller à l'école maternel est plus petite que d'aller dans les autres types d'établissement que ce soit en rural ou en urbain. On observe également qu'en milieu urbain, les enfants effectuent plus de distance pour y rendre à l'école que ceux en milieu rural.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.29 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	16	16	16	8	4,65	4,65	3,87	3,48	5,65	5,65	4,94	3,88
	Primaire	76	76	52	24	28,29	29,84	27,13	15,11	32,50	33,92	29,32	15,90
	Secondaire	40	40	40	0	8,13	8,91	8,52	0	10,95	11,66	11,30	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	33	33	27	8	10,27	10,85	9,88	4,65	12,27	12,80	11,39	4,94

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après ce tableau, on remarque que dans l'espace rural la majorité des établissements scolaires primaire ont cycle complet, avec une salle par niveau et un sur deux élèves sont assis sur le banc. Dans le cycle du secondaire, on compte aussi de salle par niveau avec un cycle complet. Dans le milieu rural par contre, c'est le cycle primaire qui dispose plus du cycle entier et d'une salle par niveau de classe. Il est important de souligner que dans cette espace communale, on ne distribue pas des livres scolaires dans le secondaire.

Tableau 3.30 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
cycle	Maternel	54,47368	73,68	26,3	0	100
	Primaire	83	34,23	51	14,7651	100
	Secondaire	71,21212	48,48	51,5	0	100
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0
	Total	78,36816	40,3	48,8	10,9453	100

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après le tableau ci-dessus, on constate que l'effectif d'élève par salle de classe 83 élève par salle en cycle primaire suivit de 71 au cycle secondaire et 55 élève par classe en maternel.

Les enseignant de la maternel sont plus régulier que ceux du secondaire et du primaire qui sont moyennement régulier. Dans le cycle primaire, on constate que les enseignants sont irréguliers. Cela pourrait être à l'origine du non contrôle et de la non dénonciation des enseignants absentéistes.

La figure 3.5 ci-dessous illustre la Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

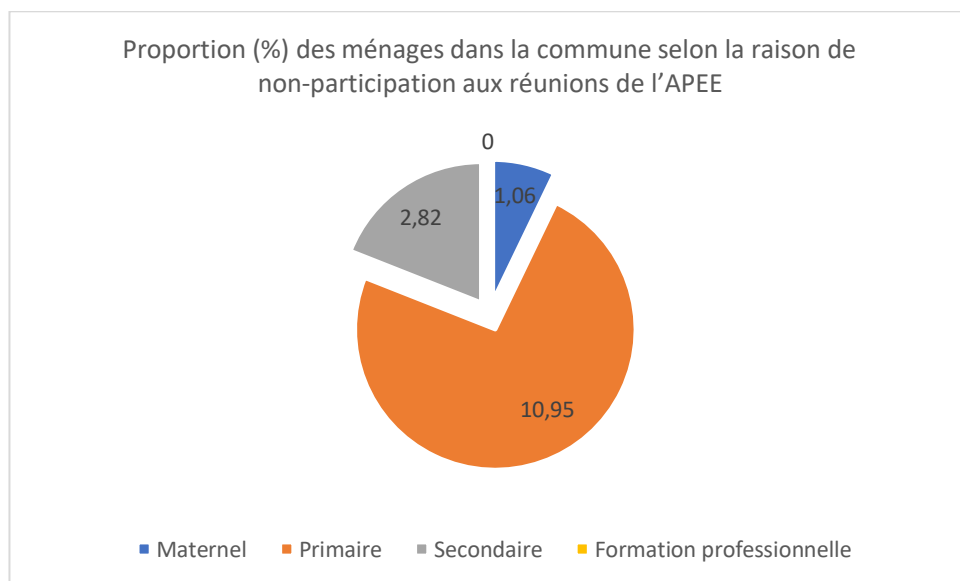


Figure 3.5 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cette figure montre clairement que les ménages des parents d'élèves du primaire ne participent pas trop aux réunion de APEE suivit des parents d'élèves du secondaire et de la maternel. Plusieurs raisons expliquent l'absence de ces parents d'élève aux réunion de APEE.

Tableau 3.31 : Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	0	0	100	100	0
	Primaire	12,90323	9,677	35,5	22,5806	54,8387
	Secondaire	0	12,5	37,5	62,5	37,5
	Total	9,52381	9,524	40,5	35,7143	47,619

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Dans le cycle maternel, les ménages parents d'enfant ne participent pas aux réunions de APEE à cause de la façon où se déroule la réunion. Car ils disent que lors de la réunion, on les informe et plutôt que l'échanges et mais aussi la non reddition des comptes. Dans le primaire, c'est la mauvaise organisation de la réunion qui décourage les ménages à y participer. Par contre dans le cycle secondaire, c'est la non reddition des comptes qui en est la cause.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3.32 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais	Elevé	Raisnable	Faible	
cycle	Maternel	1000	4158	316	26,3158	52,6316	21,05263	0,35336
	Primaire	322,1477	1631	413	29,5302	68,4564	2,013423	2,82686
	Secondaire	4196,97	12580	6700	48,4848	48,4848	3,030303	1,06007
	Formation professionnelle	.	.	.	0	0	0	0
	Total	1022,388	3667	1436	32,3383	63,6816	3,9801	1,06007

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après le tableau 3.31, les ménages dont leurs enfants sont inscrits dans le secondaire payent quatre fois plus que ceux de la maternel. Et ceux de la maternel à leur tour paient trois fois plus cher que pour les enfants se trouvant en cycle primaire. Vu ces différents montants payés en fonction du cycle d'établissement, la majorité de ces ménages déclarent que ce montant est quand même raisonnable. Et en particulier pour le parents d'enfants de la maternelle, qui disent que le montant d'inscription est bas.

Tableau 3.33 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :
------------------	--

		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	4,946996	0	0,71	0,70671	0,70671	0
	Primaire	42,75618	6,36	6,71	3,18021	1,06007	1,413428
	Secondaire	9,893993	2,827	1,06	2,82686	1,06007	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	14,39929	2,297	2,12	1,67845	0,70671	0,353357

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Dans le cas de réfection des ouvrages endommagées dans les établissements scolaires de la Commune Bogo, les parents d'élève de la maternel déclare que c'est l'APEE qui prend en charge et de fois soit l'organisation du village, le MINEDUB/MINESEC ou les élites.

Pour les ouvrages endommagées dans le cycle primaire, les ménages déclarent que c'est l'APEE qui s'occupe de la réfection, une minorité dit que c'est la mairie, d'autres affirment que c'est l'organisation du village/quartier. Dans le secondaire, il va du même que c'est l'APEE qui s'occupe principalement de la réfection suivit soit du maire ou le MINEDUB/MINESEC et les élites.,

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	0	25	0	25	0	0	25	25	0	75	0
	Primaire	25,39	50,79	49,2	47,61	1,58	0	9,52	17,46	9,52	52,38	0
	Secondaire	66,66	6,667	6,67	0	0	6,67	26,67	13,33	13,33	40	0
	Total	31,70	41,46	39	37,80	1,219	1,22	13,41	17,07	9,75	51,22	0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Plusieurs raisons expliquent la non satisfactions des ménages pour le service de l'éducation. La majorité déclare que c'est l'éloignement des établissements secondaires. Dans le cycle primaire, c'est l'insuffisance des salles de classe qui est le problème des ménages. Ensuite l'insuffisance des équipements didactiques.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

L'amélioration de service de l'éducation est une affaire de tous. Les ménages, pour contribuer à améliorer ce service envisage plusieurs actions. Le tableau ci-après présente ces différentes actions

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ;

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s' engager en vue de l' amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle Autres (à préciser)
cycle	Maternel	2,82	1,413	2,47	1,76	0,70	0,70	1,76
	Primaire	19,78	12,37	26,1	12,78	6,3	8,12	14,13
	Secondaire	3,8826	1,767	6,36	3,88	1,06	1,76	2,82
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
	Total	6,62	3,887	8,75	4,59	2,03	2,65	4,68

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Au regard de ce tableau, les principales actions que les ménages sont prêt à faire au niveau de chaque cycle sont : Prime d'excellence aux écoles pour le cycle maternel et primaire, le suivi rapproché des relations parents/enseignants au niveau du secondaire.

La sous-section suivant présentera les différents services offerts par la Commune.

III.5 Fourniture des services communaux

La Commune de Bogo offre différents services à sa population. Ainsi, nous allons présenter à présent l'accueil qui leur ait réservé, le temps nécessaire pour l'obtention des différents services que la Commune leurs offrent

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.37 : Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service, ainsi que l'accueil des ménages lors de passage des ménages dans la Commune ;

Service communal		Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon
service	Acte de naissance	18,0	14,5
	Acte de décès	,4	,4
	Acte de mariage	,4	,4
	Légalisation des documents officiels	3,5	3,5
	Délivrance des documents d'Urbanisme	,4	,4
	Aménagement des voiries	,4	,4
	Gestion des déchets / assainissement	,0	,0
	Hygiène et salubrité	,0	,0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	,0	,0
	Transport public	,0	,0
	Eclairage public	,4	,4
	Aménagement des aires de jeux	,0	,0
	Certificat de domicile	,4	,4
	Validation des plans de localisation	,0	,0
	Authentification des documents	,4	,4
	Informations	,0	,0
	Autres	,0	,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Il ressort de ce tableau que les ménages dans la Commune de Bogo se rendent plus à la Commune pour de service d'actes d'état civil et de légalisation des documents officiels. Ces ménages estiment que l'accueil pour le service de légalisation des documents officiels est parfaitement bon et d'autres ménages qui demandent le service d'actes de naissance déclarent l'accueil qui leur ait réservé est bon. Les autres services ne sont pas demandés soit parce qu'ils ne seraient pas connus par d'autres concitoyens, soit parce qu'enceux-ci trouvent ces services moins utiles.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3.37 : Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service

		Temps mis pour obtenir le service communal						
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?						
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Total
service	Acte de naissance	13,7	1,9	5,8	23,5	35,2	19,6	100,0
	Acte de décès	,0	100	0	0	0	0	100,0
	Acte de mariage	,0	0	0	0	100	0	100,0
	Légalisation des documents officiels	,0	50	50	0	0	0	100,0
	Délivrance des documents d'Urbanisme	,0	,0	0	0	0	100	100,0
	Aménagement des voiries	,0	,0	0	0	0	100	100,0
	Eclairage public	,0	0	0	0	0	100	100,0
	Certificat de domicile	,0	0	0	100	0	0	100,0
	Authentification des documents	,0	100	0	0	0	0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D’après le tableau 3.37, l’évaluation en terme de la rapidité des services offerts par la Commune pour ce qui est de la demande de l’actes de naissance n’est pas trop long. Il ne dure que pour la plupart de cas quelques semaines.

Pour la délivrance des documents d’Urbanisme, Aménagement des voiries et éclairage public, le temps nécessaire pour l’obtention de ces services est le mois.

Tout compte fait, la Commune de Bogo offre les services à temps normal à sa population. Malgré cet effort fait que le Commune fait pour satisfaire les ménages, plusieurs ménages estiment long ce temps pour obtenir le service d’actes d’état civil et tous les estiment également pour celui de l’éclairage public. La figure 3.6 ci-après illustre cela.

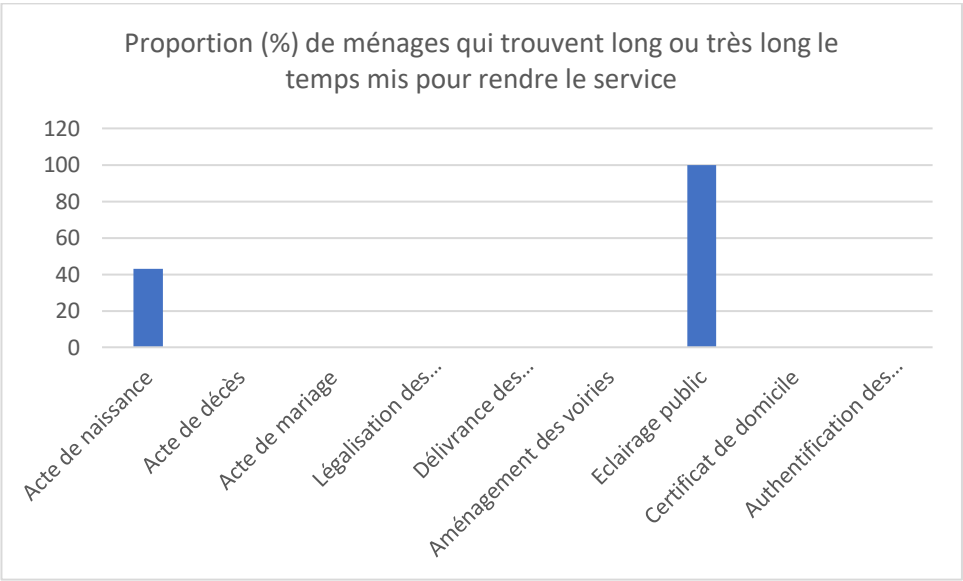


Figure 3.6 : Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service

Pour plusieurs raisons, ces ménages estiment que ce temps mis pour obtenir ces services est long. Pour le services d’actes de naissance, la majorité des ménages déclarent que c’est à cause de la mauvaise organisation du service. Pour l’éclairage public, tous le ménages accuse la mauvaise organisation du service également. Le tableau 3.38 fait l’objet de ces causes.

Tableau 3.38 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Service communal		Cause du temps long ou très long pour rendre service				Total
		Personnel indisponible/absent	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	
service	Acte de naissance	13,6	13,63	63,63	9,091	100,0
	Eclairage public	,0	0	100	0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	23,52941176
	Acte de décès	0
	Acte de mariage	0
	Légalisation des documents officiels	0
	Délivrance des documents d'Urbanisme	100
	Aménagement des voiries	0
	Eclairage public	0
	Certificat de domicile	0
	Authentification des documents	0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après le tableau 3.39 ci-dessus, certains ménages déclarent qu'ils sont tentés de payer un pourboire pour obtenir le service d'actes de naissance, et tous les ménages disent qu'ils payent aussi pour le service de délivrance des documents d'urbanisme. Ceci pourrait être dû de la lenteur pour rendre ces deux services par la Commune.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la Commune

Pour un développement accéléré, les ménages sont prêts à aider la Commune avec diverses actions

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	,0	0	0	4	4,0
	Rurale	1,6	1,16	0,77	1,16	1,2
	Total	1,4	1,06	0,70	1,41	1,4

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

D'après ce tableau, les ménages en milieu urbain de la Commune sont prêts à l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement et l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement. En milieu rural par contre, quelques ménages sont prêts pour la Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière, Communication sur le budget annuel, Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement et l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux
Strate de résidence	Urbaine	46
	Rurale	35,03
	Total	39,89

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Dans le milieu urbain tout comme dans le milieu rural, quelques ménages affirment insatisfaits des différents services qui leurs sont offerts. Ainsi le tableau suivant fait allusion des raisons de leurs insatisfactions.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la Commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Strate de résidence	Urbaine	,0	10,52	20	16,84	0	26,31	100	63,15	0	,0
	Rurale	4,9	9,85	10,70	20,28	0	2,81	96,47	40,14	1,40	1,4
	Total	4,3	9,93	0,62	31,05	0	5,59	96,89	42,85	1,24	1,2

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Selon les résultats inscrits dans le tableau 3.42, les ménages en espace urbain qui disent non satisfait des services communales pour les raisons de la méconnaissance des actions menées par la Commune, et du manque de confiance envers l'exécutif municipal.

En zone rurale, les ménages ne sont pas satisfaits des services communaux pour de raisons de méconnaissance des actions menées par la Commune et du manque de confiance envers l'exécutif municipal.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la Commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la Commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	24,0	24	44	80	4	52	8	12	24	,0
	Rurale	10,9	17,82	22,48	35,27	2,32	12,40	22,86	13,17	30,62	25,2
	Total	12,0	18,37	24,38	39,22	2,47	15,90	21,55	13,07	30,03	23,0

Source : Enquête CCAP2, Bogo 2022

Pour un développement participatif, les ménages de la Commune de Bogo sont prêts à mettre en œuvre les actions suivant : Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes), Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la Commune, Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires, Consultation du babillard de la Commune, Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion et beaucoup d'autres.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d' Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l' Organisation internationale sur l' emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l' intéressent par l' intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l' offre des services publics permet en effet d' abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d' identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L' implication des populations dans l' offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l' amélioration de l' offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d' un plan d' action pour la mise en place d' un contrôle citoyen de l' action publique. Ce plan d' action est précédé au préalable d' un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d' un plan d' action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l' amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l' approvisionnement en eau, les services de santé, les services d' éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d' impliquer les populations dans l' amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d' évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d' intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;

- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la Communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la Commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la Commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

➤ **Le président :**

➤ **Le rapporteur :**

➤ **03 membres :**

- 01 représentant de la société civile au niveau communal
- 01 représentant du secteur
- 01 représentant du secteur de l'éducation

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

PLAN D' ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsabl e	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Bogo	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	Responsabl e secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de réunion de redynamisati on des COGES	25%	100%	Communes de Bogo	
		Création de nouveau COGES	Responsabl e secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de réunion de création des COGES	30	100	Communes de Bogo	
		Formation / recyclages des GOGES	Responsabl e secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de réunion de formation des COGES	10	50	Communes de Bogo	
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaîne de l'eau	Responsabl e secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de formation des populations	0	30	Communes de Bogo	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de formation des populations	0	50	Communes de Bogo	
	Réhabilitation des points d'eau existant	Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs	0	50	Communes de Bogo	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de formation des populations	0	50	Communes de Bogo	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	District de sante de Bogo	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	District de sante de Bogo	
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA	50	100	District de sante de Bogo	
		Création des COSA	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Rapport / PV de réunion de création des COSA	50	100	District de sante de Bogo	
		Formation des COSA	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Rapport / PV de réunion de formation des COSA	0	50	District de sante de Bogo	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de qualité	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Rapport / PV de réunion de formation des COSA	0	50	District de sante de Bogo	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	50	District de sante de Bogo	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	50	District de sante de Bogo	
éducation										
Améliorer l'accès à l'éducation Commune de Bogo	Impliquer les parents d'élèves dans réunion	Redynamisation des APEE existant	Responsable APEE	2022	2024	Rapport / PV de réunion de redynamisation des APEE	25%	100%	Commune de Bogo	
		Pris en charge des maitres de parent	Responsable APEE	2022	2024	Bulletin de paiement	30	100	Commune de Bogo	
	Améliorer l'accès à l'éducation	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la Construction/réfection des salle de classe surtout dans le cycle maternelle	Commune/Responsable APEE	2022	2024	PV de réception des salles de classe Plaidoyer envoyé	25	60	Commune de Bogo	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Réduction de frais de scolarité du cycle maternel	/Responsable APEE	2022	2024	Reçu de paiement	10	50	Commune Bogo	
		Suivi des enseignants et distribution des livres scolaires	Responsable établissement/Commune	2022	2024	Rapport de suivi	30	90	Commune de Bogo	
Services communaux										
Améliorer l'accès aux services communaux	Campagne de sensibilisation des actions menés par la Commune	Rapprocher de la population pour identifier leurs besoins	Commune	2022	2024	Rapport de réunion communautaire	45%	100%	Commune de Bogo	
		Informar la population des actions que mène la Commune	Commune	2022	2024	Rapport d'information	30	100	Commune de Bogo	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Parvenu au terme de notre analyse, il était question dans cette étude d'évaluer le niveau de satisfaction du service par l'offre de services dans l'espace communal en vue de mettre en place un contrôle citoyen de l'action publique. Ceci passe par une enquête dénommée « scorecard » visant à capter le niveau de satisfaction de population en rapport avec la qualité des services rendus dans les secteurs de l'éducation, de l'approvisionnement en eau potable, de la santé et des services communaux proprement dits. Cette étude est conduite par PNDP et réalisée par l'OSC Tammounde dans la Commune de Bogo. Il ressort de cette étude que le type de point d'eau les plus disponibles dans la Commune est les forages à pompe à motricité humaine. Le principale source d'approvisionnement des ménages en eau est le forage à pompe à motricité humaine qui est plus accessible aux ménages. Malgré que ces points d'eau tombent en panne, ils sont remis en marche après quelques jours par les COGES. Pour rendre ces points d'eau toujours fonctionnels, la Commune pourrai avoir un service de gestion de l'eau potable qui à son tour redynamisera les COGES de ces points d'eau.

En ce qui concerne la santé, les ménages de la Commune de Bogo fréquente plus des FOSA publiques. Parmi ces FOSA, les CS/CSI sont fréquentés par les ménages dans la majorité de cas. Pour obtenir les soins, les ménages parcourent plus de 8Km. Ces ménages sont pour la plupart satisfaits des services de santé qui leur sont offerts. Ainsi, certains ne sont pas satisfaits du fait du manque des médicaments et d'éloignements des FOSA mais surtout du coût élevé de l'accès aux soins de santé. Pour remédier à ces problèmes, le district de santé pourra prendre des dispositions pour la fourniture des médicaments aux FOSA en quantités et en qualités aux FOSA et voir dans quelles mesures diminuer le frais certains examens et médicaments aux patients afin qu'ils puissent se faire soigner.

Pour ce qui est de l'éducation, Les parents d'élèves envoient leurs enfants dans les établissements scolaires publics. Une minorité d'entre eux préfèrent les établissements privés du fait de la qualité de l'éducation. La Commune de Bogo compte en majorité des établissements du cycle primaire (62,54%), suivit du cycle maternelle et secondaire. Parmi ces établissements scolaires, 33,00% possèdent de cycle complet. L'effectifs moyenne des élèves par salle de classe est de 79 élèves.

Pour les services communaux, les ménages se rendent plus à Commune pour l'établissement d'acte d'état civil et la légalisation des documents officiels. Les autres services ne sont connus par les ménages et d'autres ne connaissent pas la nécessité de certaines pièces à l'instar de l'acte de décès. Pour les différents services que leur offre la Commune, la majorité de ces ménages déclarent satisfaits des services qui leurs sont offerts. Pour résoudre ce problème, il serait important pour la Commune de créer des nouveaux centre d'état civil et recruter des agents qui seront proches de la population pour les enregistrements.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements